



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 décembre 2018

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, G. BELIN, P. PEIGNEY, C.BUZOS, S. VALLOIR, E. BANOS, E. AMART, G. BAILLET, R. CARSANA, F.PEDURAND, C.DRILLEAUD, Ph. VINCENT, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE

ABSENT : F.BAUDON

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS



ORDRE DU JOUR : (SESSION ORDINAIRE)

DÉLIBÉRATIONS

- 1) Autorisation de signature d'un avenant sur le contrat enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Convergence Garonne
- 2) Vote de subvention pour le Collège Georges Brassens de Podensac et virement de crédits correspondant – DM n°10
- 3) Inscription de crédits – Budget annexe « Donation Guix de Pinos » DM n°1

QUESTIONS DIVERSES



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

- 1) **Autorisation de signature de l'avenant de rattachement des actions du contrat enfance et jeunesse de la Communauté de communes des Coteaux de Garonne sur le contrat enfance et jeunesse de la communauté de communes de Podensac**

VU la délibération 02/2016 du 03/02/2016 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes de Podensac pour la période 2015-2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2016 relatif à la fusion de la Communauté de communes de Podensac et de la Communauté de communes des Coteaux de Garonne et à l'extension aux communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ;

VU les statuts de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT que le Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes des Coteaux de Garonne est arrivé à son terme le 31 décembre 2017 ;

CONSIDERANT que le Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie est arrivé à son terme le 31 décembre 2017 ;

CONSIDERANT que le Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes de Podensac est en cours et prendra fin le 31 décembre 2018 ;

CONSIDERANT que ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde permet à la Communauté de communes de percevoir des prestations pour contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rattacher au Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes de Podensac, renommé en Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes Convergence Garonne, les actions suivantes :

- ALSH 3-12 ans (Béguey, Cadillac, Loupiac) ;
- APS Coteaux de Garonne ;
- ALSH Paillet Foyers Ruraux ;
- ALSH Rions ;
- RAM de Cadillac ;
- ALSH jeunes (PLAJ) ;
- Multi-accueil Ocabelou de Cadillac ;
- Poste de coordination

Ayant entendu les explications de Madame/Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de rattachement des communes de l'ancienne Communauté de communes des Coteaux de Garonne et de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie au Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes de Podensac renommé en Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté de communes Convergence Garonne ainsi qu'à la Caisse

d'Allocations Familiales de la Gironde et à la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde.

Délibération adoptée par 14 voix POUR

2) Vote subvention Collège Georges Brassens – Virement de crédits correspondant DM N° 10

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la subvention attribuée annuellement au Collège Georges Brassens de Podensac, par les communes adhérentes du Syndicat du Collège, n'a pas été inscrite au budget 2018. Pour la commune d'ILLATS, le montant de la subvention s'élève à 376.47 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser au Collège Georges Brassens de Podensac une subvention d'un montant de 376.47 € sur le compte de l'établissement « FR 76 1007 1330 0000 0010 0072 912 »

Inscription à l'article 65738 du budget 2018

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Subvention de fonctionnement versées (DF) Aux associations et autres personnes de droit privé	65 - 6574	380.00 €		
Subvention de fonctionnement versées (DF) Autres organismes publics			65 - 65738	380.00 €

Délibération adoptée par 14 voix POUR

3) Inscription de crédits Budget annexe « Donation GUIX DE PINOS » DM N°1

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'inscrire au budget les recettes de la vente des parcelles issues de la donation Guix de Pinos, bien supérieures à la somme de 200 000 €, prise en compte lors du budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'inscription des crédits indiquée ci-après :

❖ COMPTES DEPENSES

INVESTISSEMENT

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 2315 : Installations, matériel et outillage techniques

Programme 101 : Résidence de personnes âgées

Montant : 465 000.00 €

❖ COMPTES RECETTES

INVESTISSEMENT

Chapitre 21 Immobilisation corporelles

Article 21718 : Autres terrains

Programme 101 : Résidence de personnes âgées

Montant : 465 000.00 €

Délibération adoptée par 14 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DUBOURG annonce que la commune vient d'obtenir l'accord de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la subvention pour les travaux de la STEP de Barrouil ; celle-ci sera plus importante que prévue puisqu'elle s'élève à 167 000€.
- Monsieur Gilles BAILLET revient sur le courrier qu'il a adressé à Monsieur le Maire et à l'ensemble des conseillers municipaux sur le choix du mode de gestion de l'assainissement collectif. Monsieur DUBOURG lui répond qu'il lui fera une réponse écrite.
- Monsieur Gilles BAILLET demande s'il est prévu de réparer les trous dans les murs des vestiaires de la salle omnisports. Monsieur Philippe VINCENT lui répond que les réparations seront faites par les employés municipaux prochainement mais il déplore que ce genre d'incidents se répète trop souvent. Monsieur BAILLET affirme que le club de basket connaît le responsable et qu'il a porté réclamation. Il serait sans doute possible de faire marcher les assurances. Philippe VINCENT estime que le montant des réparations n'est pas assez important. Monsieur DUBOURG précise qu'une entrevue a eu lieu avec Monsieur Thomas BAUDY pour justement faire le point sur tous les problèmes relatifs à la salle de basket.
- Monsieur Gilles BAILLET demande combien a coûté la remise des pistes et quelle est la société qui a fait les travaux. Philippe VINCENT rappelle que cela a coûté environ 8000€ et que c'est la société DISPLAN de Salles qui a réalisé les travaux. Il regrette que les pistes soient utilisées par trop d'engins motorisés qui les détruisent ; il y a 14 km de pistes qu'il faut continuellement entretenir.
- Monsieur Gilles BAILLET indique qu'il a appris que 60 foyers illadais ont été « ponctionnés de trop » par la SAUR. Il demande à Monsieur DUBOURG s'il connaît le nom de ces personnes. Monsieur DUBOURG répond qu'il n'est pas au courant. Gilles BAILLET lui demande de se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 30